



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024

25 È 26 DI LUGLIU DI U 2024

3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

25 ET 26 JUILLET 2024

N° 2024/E3/040

**Question orale déposée par le groupe
« Fà Populu Inseme »**

OBJET : MESURE "RETOUR DES TALENTS"

Monsieur le Président,

Lors de la session du 26 avril dernier, notre assemblée a approuvé à l'unanimité, et avec un certain enthousiasme, le rapport « *Travail et Emploi : de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme* » présenté par le Président de l'ADEC.

Ce texte, ambitieux et progressiste, portait de nombreuses propositions pour tenter de répondre aux défis que rencontre la Corse sur la question du travail et de l'emploi, dépassant ainsi la seule sphère de l'économie et de l'entreprise, pour élargir la réflexion aux champs de la responsabilité sociétale, du dialogue social, de la lutte contre la précarité et les inégalités.

Certaines de ces propositions étaient attendues depuis longtemps, comme l'expérimentation du CDI tourisme ou encore le renforcement de la conditionnalité des aides publiques à l'embauche. D'autres ouvraient de nouvelles perspectives, comme le soutien aux démarches de responsabilité sociétale des entreprises.

Parmi les mesures les plus novatrices, une aide complémentaire à l'aide à l'emploi « visant à favoriser le retour de talents en Corse » avait, au-delà des clivages, parlé à l'ensemble des conseillers de cette Assemblée. Nous connaissons tous le récit d'une île qui se vidait de ses habitants obligés de quitter leur terre pour gagner de quoi vivre. « *So partitu zitellu e tornu capu biancu* » : cela fait partie de notre imaginaire, mais aussi de notre vécu. A des degrés divers, nous avons tous ressenti le devoir d'agir pour mettre fin à cette injustice, pour faire rentrer les expatriés autrement qu'au jour de la retraite.

Cette « aide au retour » constitue donc un axe fort de la politique d'aide à l'emploi. Elle semble a fortiori particulièrement logique dans une île qui investit pour former des jeunes, notamment au sein de son Université, qui finissent par aller faire carrière ailleurs, alors que le besoin de main d'œuvre expérimentée est caractérisé.

Pour toutes ces raisons, le vote de cette mesure a légitimement généré une forte attente en Corse. Pourtant, il se dit aujourd'hui que sa mise en œuvre pourrait être entravée.

Ainsi, pourriez-vous, Monsieur le Président, nous dire si l'aide au « retour des talents » pourra bien être déployée par la Collectivité de Corse et l'ADEC dans les mois à venir ?

Je vous remercie.